

# 3.6

## Avis d'audiences

---

---

## 3.6 AVIS D'AUDIENCES

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Gennaro Natale 124905	(CD00-0818)	Janine Kean, président Shirtaz Dhanji, A.V.A. Michel Cotroni, A.V.A.	11 janvier 2011 à 9h30  12 janvier 2011 à 9h30  13 janvier 2011 à 9h30  14 janvier 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
William Abbey 100007	(CD00-0750)	Janine Kean, président Yvon Fortin, A.V.A. Michel Gendron	18 janvier 2011 à 9h30	Commission des lésions professionnelles 500, boul. René-Lévesque Ouest, 18 <sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.  Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.  Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence et professionnalisme.  Ne pas chercher à avoir une connaissance complète des faits.  Assurer la confidentialité des	audition sur sanction

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
					renseignements.	
Carole Morinville 124540	(CD00-0821)	François Folot, président Gisèle Balthazard, A.V.A. Tan Pham Huu	18 janvier 2011 à 9h30 19 janvier 2011 à 9h30 20 janvier 2011 à 9h30 21 janvier 2011 à 9h30 27 janvier 2011 à 9h30 28 janvier 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement à l'assureur des sommes perçues. Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer. Conflits d'intérêts. Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Arcangelo Biagioni 152749	(CD00-0783)	Jean-Marc Clément, président Catherine Felber, A.V.C. Denise Tétraut, A.V.C.	20 janvier 2011 à 9h30	À venir Montréal	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	audition sur sanction
Michel Laliberté	(CD00-0801)	François Folot, président Jacques Denis,	25 janvier 2011 à 9h30	Cour fédérale à Québec 300, boul. Jean	Appropriation de fonds pour fins personnelles ou/ non-paiement des sommes perçues à	audition sur culpabilité

## RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
135432		A.V.A. Marie Guédo	26 janvier 2011 à 9h30	Lesage, 5 <sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1K 8K6	une institution financière.  Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	
René Joubert 117289	(CD00-0743)	Janine Kean, président Réjean Ross, A.V.A. Monique Puech	25 janvier 2011 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité.  Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.  Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur sanction

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Najib Haïti, courtier en assurance de dommages des	2010-05-04(C)	M <sup>e</sup> Marco Gaggino, vice-président  M. Luc Bellefeuille, C.d'A.A., courtier	20 janvier 2011  (9h30)	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	7 chefs pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré ( <i>article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> );	Audition de la plainte

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
particuliers Certificat n° 137939		en assurance de dommages, membre  M. Marc-Henri Germain, C.d'A.A., A.V.A., courtier en assurance de dommages, membre			1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte de l'exécution du mandat ( <i>article 37(4) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );  2 chefs pour avoir fait défaut de respecter le secret de tous renseignements personnels qu'il obtient sur un client et de les utiliser aux fins pour lesquelles il les obtient ( <i>article 23 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );  1 chef pour avoir abusé de la bonne foi d'un assureur ou avoir usé de procédés déloyaux à son égard ( <i>article 27 du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i> );  1 chef pour avoir eu une tenue de dossier non conforme à la réglementation ( <i>article 21 du Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome (n° 9)</i> );	

## RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Johanne Légaré, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages  Certificat n° 120889	2010-04-02(C)	M <sup>e</sup> Patrick de Niverville, président  M <sup>me</sup> Lyne Leseize, courtier en assurance de dommages, membre  M. Benoit Ménard, C.d'A.Ass., courtier en assurance de dommages, membre	24 janvier 2011  (10h00)	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	<p>23 chefs pour avoir fait défaut de recueillir personnellement les renseignements nécessaires lui permettant d'identifier les besoins de l'assuré (<i>article 27 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>23 chefs pour avoir fait défaut, avant la conclusion d'un contrat d'assurance, de décrire le produit proposé au client en relation avec les besoins identifiés et de lui préciser la nature de la garantie offerte (<i>article 28 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>);</p> <p>28 chefs pour avoir fait défaut d'agir en conseiller consciencieux (<i>article 37(6) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p> <p>1 chef pour avoir exercé ses activités avec des personnes qui ne sont pas autorisées à exercer de telles activités par la loi ou ses règlements ou utiliser leurs services pour ce faire (<i>article 37(12) du Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>);</p>	Audition des représentations sur sanction